

Prendre son Temps

Bulletin SNU
des retraités de Pôle Emploi



Pour nous écrire
43, 45 rue de Javel, 75016 Paris
adresse mail
prendre_son_temps@laposte.net
Notre site: www.snutef.org

numéro 15 - Juin 2010

En résumé

- Les retraites : une véritable solidarité! Page 2
- Une lettre à **PST** qui nous a touché. ... Page 2
- Le rôle des retraités dans la société. Page 3
- Location vacances Communiqué de l'UNSECEPE. Page 3
- Un dessin vaut mieux qu'un long discours Page 4
- Le billet d'Arne : Simone Veil à l'Académie Française Page 4
- **Supplément UNSECEPE** (suite de l'ADASA) en page 5

Ce qui manque, c'est la solidarité!

Depuis le début de l'année, la mise en place des ASC (activités sociales et culturelles) en lieu et place du FNOSP pour les ASSEDIC et de l'ADASA pour l'ANPE, a bien des difficultés à démarrer.

À ce jour, devant l'opposition farouche de l'établissement, très peu de représentants à la commission nationale (CNGASC) et très peu d'élus des comités d'entreprises et de leurs commissions des ASC, ont pensé aux retraités. Résultat : aucune prestation, aucune possibilité de bénéficier de chèques vacances. Seul petit espoir : l'ouverture aux retraités des quelques séjours vacances de la nouvelle association provisoire remplaçant l'ADASA, gérée par 3 syndicats seulement (SNU, CGT, SNAP).

Les représentants du SNU, et de la CGT, bien seuls sur cette question, ont demandé à de nombreuses reprises et dans toutes les instances que les retraités bénéficient aussi des prestations et au minimum celles relatives aux loisirs.

La solidarité intergénérationnelle serait-elle tombée dans les oubliettes pour la majorité des autres organisations syndicales? Force est de le constater et de le regretter. **Pourtant ce ne serait que justice et solidarité.**

De la même façon, en plein dans les grandes manœuvres gouvernementales sur les retraites, on peut être inquiets sur la volonté de faire perdurer un système de retraite par répartition, issu de la Résistance, qui est un modèle de solidarité et qui a fait ses preuves. On sait pourtant, et on l'a raconté dans ces colonnes, ce que les systèmes par capitalisation ont coûté aux salariés retraités dans les pays où ils sont la base des retraites. Ainsi aux USA la crise a conduit la capitalisation, qui nous était vantée comme une panacée, à faire fondre les retraites de 30 à 60 % ce qui est colossal. Il ne faut pas lâcher sur cette question.

Toujours dans le même registre on a vu aussi fin avril les États Européens à deux doigts du précipice quand il s'est agi d'exprimer une solidarité active avec la Grèce aux prises avec les spéculateurs qui misaient sur une sortie de la Grèce de la zone Euro. Pourtant cette stabilité monétaire est le ciment même du projet européen. Mais de nombreux États se sont fait tirer l'oreille. Quand la catastrophe est devenue imminente, ils ont pris des mesures monétaires et ont imposé sur toute l'Europe une austérité drastique sous l'œil du FMI. Pour l'instant elles visent l'Espagne, le Portugal, et progressivement le Royaume Uni, l'Italie, la France et l'Allemagne et tous les autres pays. Quelles que soient les fautes et les malversations que d'aucuns auraient réalisées en Grèce ces mesures d'austérité vont frapper les plus pauvres et pas ceux qui auraient triché. **On est loin de la solidarité.**

Cette crise, qui est celle des déficits, est due pour l'essentiel aux emprunts contractés pour sauver les banques en octobre 2008. Ces dernières et le système financier sauvés par les États font payer la dette aux peuples européens. Les organismes bancaires, ceux qui se sont fait renflouer il y a deux ans, empruntent à 1,5 % auprès de la Banque Européenne et prêtent aux États à 5 % quand ce n'est pas à 10 ou 11 % pour l'État Grec. On marche sur la tête.

On organise la pression pour justifier la casse des régimes de retraites et imposer une austérité pour les salariés. Personne n'est dupe de ces simagrées et la réplique se fait jour, certes à des rythmes divers dans les divers pays d'Europe. En France les syndicats dans l'unité appellent à une nouvelle journée le 24 juin. **Les retraités doivent y être.**

Pour vous abonner:

prendresontemps@laposte.net

Donnez plutôt une adresse mail **PERSO** sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences ... **refusent d'en recevoir plus.**

Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous: région, année de départ en retraite, postes occupés, etc.

Merci d'avance, ça nous aide!

Les retraites : une véritable solidarité!

Soyons vigilants pour que les incertitudes sur les retraites ne rompent pas le pacte entre les générations. En effet, comment convaincre les jeunes d'accepter de cotiser pour le financement des retraités actuels s'ils ont l'impression qu'eux-mêmes seront moins bien servis? Si on veut qu'ils aient confiance dans notre système de retraite, il faut à la fois leur garantir une retraite correcte et qu'ils puissent la prendre à un âge leur permettant de vivre plusieurs années en bonne santé.

Leur garantir une retraite correcte est possible à plusieurs conditions :

- Aucune catégorie sociale ne doit être laissée sur le bord du chemin : or les mesures prises depuis 1993 ont aggravé les inégalités pour tous ceux et surtout pour toutes celles dont la carrière n'a pas été un long fleuve tranquille. Il est incontestable qu'un allongement de la durée de cotisation pénaliserait encore plus les femmes dont les retraites sont déjà inférieures de 40% à celles des hommes et qui sont également les premières victimes des décotes.

- Un niveau de retraite suffisant doit être assuré : actuellement 50% des retraités ont une retraite inférieure à 1000 euros et près d'un million vit sous le seuil de pauvreté.

- Le financement des retraites doit être conforté. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici à 2050 est tout à fait possible. Quelques pistes parmi d'autres : un relèvement des cotisations patronales qui stagnent depuis 30 ans, la taxation des revenus financiers et des patrimoines, la diminution des dividendes versés aux actionnaires, l'arrêt du financement des «retraites chapeaux» et autres stock-options pour les dirigeants etc.

- L'évolution des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite et l'évolution du montant de celle-ci doivent être indexés sur les salaires et non sur les prix.

Il faut également que la retraite puisse être prise à un âge où l'espérance de vie en bonne santé est convenable :

- Aujourd'hui il y a déjà une différence de sept années d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier. De plus 2/3 des salariés du privé prenant leur retraite sont déjà au chômage, en maladie ou en invalidité. Et

que dire des populations les plus défavorisées? Ces dernières arrivent souvent à la retraite dans un état de santé délabré : autant dire qu'elles ne profiteront que peu du temps qu'il leur reste à vivre,

- Il n'est pas acceptable d'obliger les salariés de plus de 60 ans à rester au travail quand on sait que pour la majorité d'entre eux le travail est fastidieux, pénible et, avec la dégradation actuelle des conditions de travail, de plus en plus néfaste à leur santé. D'ailleurs ce ne serait que justice que d'accorder la retraite à taux plein dès 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles. N'oublions pas aussi que la souffrance au travail s'accroît cruellement chez les salariés les plus âgés. Sans oublier que s'il y a plus de personnes de 60 ans au travail c'est moins de perspectives d'embauches pour les jeunes. La solidarité entre les générations doit être comprise dans les 2 sens.

- Pour préserver le capital santé, il est primordial d'aménager les postes de travail pour les 55-60 ans et leur permettre d'accéder aux formations. Des cessations progressives d'activité (CPA) attractives, plus accessibles et mieux rémunérées contribueraient au même objectif. Par contre, pour les plus de 60 ans, les aménagements de postes sont plutôt vécus comme des incitations à continuer à travailler et par là à continuer à se détériorer.

- Reculer l'âge légal de départ en retraite déboucherait très vite (selon le vœu du Medef) sur le recul du verrou de 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. De tels reculs signifieraient évidemment une moindre qualité de vie pour les années restantes.

- La validation des périodes d'études et de précarité après 18 ans ainsi que des périodes de recherche de premier emploi dès l'inscription à Pôle Emploi permettraient de garantir une continuité des droits avec les périodes d'activité. L'octroi d'un statut social aux jeunes devrait en découler.

On le voit, des solutions existent à condition d'être animé du sens de la justice et de la solidarité. Il est monstrueux de prendre à ceux qui n'ont pas ou qui ont si peu.

Secteur retraité du SNU PÔLE EMPLOI.

Ont participé au n°15 de PST: Joseph Gabriac, André Momein, Guy Masquelier, Anne Larbre et Claude Kowal.

Le sommaire (et le travail de correcteur) sont réalisés par le secteur retraités du SNU.

Une lettre à PST qui nous a touché.

Je viens de lire votre revue de mars 2010 .

Je suis à la retraite depuis le juillet 2009. Conseillère professionnelle depuis 1982. Chargée d'information, formatrice Gide, animatrice lundi du créateur, référente insertion par l'activité économique en dernier, j'ai apprécié mon métier d'accompagnement des demandeurs et de conseils aux entreprises. Pendant toutes ces années j'ai pensé que cela allait changer: nouveau chef d'agence, nouveaux collègues, nouveau gouvernement, la fausse fusion... vous avez du boulot car 27 années de constats négatifs ce n'est pas rien. et le positif c'était nous les bosseuses.

J'ai supporté le manque de moyens, l'insalubrité des locaux, la mauvaise foi, le harcèlement moral et la retraite a été une délivrance.

J'ai gardé des contacts avec des amies en activité, rien ne change! Dommage!

Bon courage à ceux qui se battent pour un monde meilleur, plus solidaire, moins nombri- liste et moins calculateur. Cordialement et merci de m'abonner.

Le rôle des retraités dans la société

Un centrage sur la sphère privée

Diverses études ont montré, chez nombre de retraités, une volonté de rester en prise avec le monde social et d'y apporter une contribution mais sans faire voir suffisamment dans quelle proportion une telle attitude était présente. L'enquête dont il est question ici fait apparaître que, majoritairement, les retraités enquêtés envisagent la retraite à la fois comme un temps « pour se consacrer à sa famille et à ses amis » (59,1%) et « pour profiter des loisirs » (47,2%) ou « d'un repos bien mérité ». Assez loin derrière ils considèrent la retraite comme « un temps pour s'engager dans la vie sociale » (24,7%). Même si ce chiffre est loin d'être nul, le centrage dominant sur la famille, les proches et soi-même est donc clair.

Un accès difficile à la sphère sociale

Les retraités enquêtés se perçoivent comme très utiles au niveau de la sphère familiale (89,1%) et encore majoritairement utiles dans celle du voisinage incluant le milieu associatif (62,3%). Par contre, ils sont minoritaires (38,5%) à se sentir utiles au niveau de l'ensemble de la société. Ceci est probablement lié à la perte du lien social procuré par la vie professionnelle et à la difficulté de le remplacer ainsi qu'au manque de considération sociale ressenti quotidiennement.

La « conscience du soi social » ne se manifeste pas de façon évidente pour 61,5% de l'échantillon. Ceci explique en partie la difficulté, pour les retraités, de former un groupe social « susceptible de favoriser l'accès au champ politique ».

La participation néanmoins

Cependant, malgré leur jugement réservé sur leur utilité dans la société, ces retraités sont près de la moitié (47,4%) à déclarer participer à la vie sociale dont 28% par le biais du canal associatif. Mais dans ce dernier cas, il s'agit sans doute plutôt d'un souci de développement personnel que d'une attitude d'engagement militant ou d'une volonté de changer la société.

Des luttes pour la reconnaissance ?

Paradoxalement, le centrage sur la sphère privée va de pair avec l'attente d'un meilleur accès au monde social.

Ainsi, pour près d'un tiers des répondants, leur rapport à la sphère sociale montre qu'ils se sentent concernés par les luttes pour faire valoir leurs droits et ceux des retraités, même si la plupart d'entre eux ne participe pas toujours directement à ces luttes (seulement 8% ont un engagement syndical ou politique). Pour certains, même, cela les conduit à s'opposer à d'autres catégories dont les intérêts seraient en conflit avec les leurs (« les actifs », « les jeunes », « les plus riches » etc.).

Dans cet espace de lutte, 70% des enquêtés considèrent que les retraités ont aujourd'hui une « position (relative) dominée », ce qui se traduit par une indignation par rapport à la place qui leur est faite dans la société actuelle. D'où l'espoir d'une plus grande reconnaissance de leurs attentes, de leurs droits et de leurs besoins même s'ils sont peu nombreux à s'investir de façon active dans les luttes en faveur des retraités.

Une place diversement perçue

Si 51,8% des enquêtés jugent « acceptable » la place des retraités dans la société, ils sont 34,2% à la juger « pas assez importante » et 10,6% à la juger « inégale ». On retrouve ici les aspirations à être davantage pris en compte et reconnu.

« La perception qu'ont les retraités de leur place dans la société est fortement liée à leur expérience subjective de la retraite et aux difficultés qu'ils rencontrent ». Autrement dit, la perception la plus négative de la place des retraités se trouve chez les plus défavorisés. Et la plus positive chez ceux qui ont un bon niveau de participation et d'engagement social.

L'importance de la représentation de proximité

Concernant les instances par lesquelles les retraités se sentent le mieux représentés, les élus locaux arrivent en tête (30,4%) suivis des associations (23,1%), du gouvernement (9,7%), des syndicats (9,3%), des partis politiques (5,7%) et des paroisses (2,8%). On retrouve ici l'importance des structures de proximité.

Les instances de représentation spécifiques des retraités obtiennent de très faibles scores et se révèlent donc peu connues. D'ailleurs 65,2% de l'échantillon déclarent ne pas souhaiter de représentation spécifique.

La gestion des activités sociales est confiée aux comités d'entreprises depuis 1945 afin de permettre à tous les salariés et notamment ceux ayant les plus faibles revenus, l'accès à des activités non accessibles en raison des coûts élevés. Une façon de corriger les disparités salariales.

Cette loi, issue du conseil national de la résistance c'est la solidarité : les prestations doivent s'adresser aux salariés sans discrimination.

Au plan national il a été créé une Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles chargée d'assurer la mutualisation des fonds nationaux d'un montant de 1,3 % + 1,2 à chaque CE. À ce jour seulement 5 prestations en direction des enfants ont vu le jour.

Le SNU a engagé une action juridique car cette commission n'est pas représentative, elle ne tient pas compte des voix obtenues aux élections et contrairement à la loi c'est la DG qui fixe l'ordre

du jour et impose des décisions aux CE. Cette commission est dépourvue de toute personnalité morale et juridique et cela l'empêche donc de gérer ou de constituer un patrimoine (vacances). Le SNU veut faire respecter le code du travail et mettre en place une commission nationale, sous la responsabilité directe du CCE.

La dévolution des biens de l'ADASA n'étant pas réglée, 3 syndicats (SNU, CGT, SNAP) ont créé une association pour sauvegarder ce patrimoine.

Le SNU demande l'accès des retraités aux chèques vacances, aux aides pour les voyages et vacances et la prise en charge, et pour l'année 2010 l'aide à la mutuelle. Dépourvus de moyens depuis le début d'année les retraités des deux organismes sont exclus de toutes prestations. La CGT s'est ralliée au SNU pour ouvrir des droits aux retraités.

La solidarité doit être la même pour tous : pour la retraite, la santé et la mutuelle.

Données issues d'une enquête de janvier 2009 de l'université de Grenoble pour la CGT Retraite.

Enquête auprès de 248 retraités de 55 à 75 ans de Rhones Alpes.

Le SNU à engagé une action juridique contre la DG.



Un dessin
 vaut mieux
 qu'un long
 discours ...



Le billet de Anne

Simone Veil, la femme préférée des Français

est entrée sous la coupole de l'Académie française, 18 mars 2010, à l'âge de 82 ans.

Elle est devenue la sixième «immortelle» sous la Coupole. Elle y siégera dans le fauteuil de Racine.

Rescapée de la Shoah, elle est devenue ministre de la Santé, en mai 1974. À ce poste, elle a défendu avec force et conviction son projet sur l'avortement devant une assemblée majoritaire d'hommes. Au bord des larmes elle a réussi à faire adopter la «loi Veil», promulguée le 17 janvier 1975, qui autorise l'avortement en France.

Cette loi a permis de sauver la vie de femmes qui souvent mourraient dans des conditions atroces pour avoir eu recours aux «faiseuses d'anges». Celles-ci étaient d'ailleurs condamnées à la prison pour avortement clandestin.

Les femmes ne pouvaient, avant cette loi, décider de leur corps et qu'elles soient victimes de viol, d'inceste ou d'un mari abusif, elles étaient contraintes d'accepter des maternités non désirées ou d'aller à l'étranger, quand elles en avaient les moyens financiers, pour avorter.

L'évolution récente d'autoriser la réalisation d'IVG jusqu'à quatorze semaines d'aménorrhée (au lieu de douze précédemment) a été motivée

par le souci d'adaptation de notre législation sur celle de la plupart des pays européens limitrophes (la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne) et celui de réduire, autant que faire se peut, ce nombre élevé de 5 000 femmes françaises qui doivent aller interrompre leur grossesse hors délai légal dans un autre pays que la France avec toutes les contraintes que cela suppose (coût, mauvaises conditions psychologiques, problèmes culturels et linguistiques ...).

En 2010 cette loi est mise en danger par le manque d'établissements pratiquant l'avortement et par le laxisme de certaines structures qui font «trainer» les femmes en difficultés de sorte que le délai est rapidement dépassé laissant la porte ouverte aux actes de désespoir de certaines femmes; la semaine dernière un fœtus de 7 mois a été retrouvé dans les égouts d'une commune du Var. Preuve qu'il y a encore des femmes poussées à de telles extrémités.

Note de la rédaction de Prendre son temps.

Si nos éloges pour le rôle que Mme Veil a joué pour les droits des femmes sont réels et sincères cela ne nous empêche pas d'être plus «réservés» quant à ses positions concernant les retraites et en particulier pour la loi qui porte son nom.

